



La société intrum justicia me reclame une somme fictive

Par **magic05**, le **02/11/2011** à **20:07**

Bonjour, j'ai reçu dans ma boîte aux lettres un courrier de la société intrum justicia qui stipule qu'elle procède au recouvrement de la société ACN donc une créance de 58 euros. Or il s'avère que je n'ai jamais rien acheté avec la société ACN ; j'ai donc contacté la société ACN qui m'a confirmé que je ne figurais pas parmi leurs clients. J'ai par la suite pris contacte avec la société intrum justicia (numero surtaxé bien) pour les informer que je ne suis pas redevable de cette somme en leur expliquant que je n'ai jamais été client chez la société ACN. Le conseiller me dit que c'est bien la société acn qui les a chargé de recouvrer cette créance. que dois je faire ???

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **16:14**

Bonjour
Vous ne faites absolument rien, vous ne perdez pas votre temps au téléphone, la réponse sera toujours la même de la part d'intrum justicia, qui ne fournira aucun document pour justifier sa demande de paiement, ce qui est totalement illégal.
laissez Intrum justicia dépensez de l'argent en timbres car pour une créance de 58 euros, il n'y aura jamais d'action en justice, surtout si vous n'avez jamais rien signé.
Si Intrum Justicia insistait en vous envoyant une lettre recommandée, revenez sur le forum et surtout pas de panique en cas de menaces de saisie de vos biens ou de votre compte bancaire par un huissier, tout cela sera du bluff.
Nous avons l'habitude de traiter de Intrum Justicia sur ce forum et connaissons sa manière de procéder.
Pour votre information un article à indiquer à Intrum Justicia dont les employés l'ignorent certainement puisqu'ils ne l'appliquent pas.
Article 1315 du Code Civil alinéa 1 :
" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".
Donc Intrum

Justicia devra prouver que vous aviez une créance auprès de ACN en produisant la copie du contrat (ou de la commande) signé de votre main et si cela concerne un bien, la copie du bon de livraison signé de votre main. Intrum justicia devra aussi produire la copie du mandat que lui aurait donné ACN pour procéder au recouvrement de la créance. Pour terminer sans titre exécutoire émis par un juge, ni Intrum Justicia ni un huissier ne pourront vous saisir quoi que ce soit. Alors pour l'instant, dormez tranquille et ne gaspillez pas votre énergie en répondant à cette société de recouvrement. Pas de dépenses inutiles en timbres et appels téléphoniques.

Par **govind_k3**, le **11/12/2012 à 19:05**

Bonjour à tous ,j'ai travaillé pour acn enfin vous comprenez (à l'époque qd j'avais pas vraiment compris leur trucage) . et là j'ai le même problème de la part de acn et d'intrum justicia qui me réclame 230 euros et là j'en suis à leur 6ème courriers qui est de la part d'un huissier .Donc je ne sais pas quoi faire,xxxxxxxxxxxxxxxx dans le même cas ou autre pouvez-vous m'aider? Merci

Par **herve38940**, le **11/12/2012 à 19:10**

Bonsoir en l'absence d'un titre exécutoire (décision de justice) cela reste un recouvrement amiable. Il n'y a aucune obligation de payer. Cordialement

Par **chaber**, le **11/12/2012 à 19:21**

bonjour. Je vous rectifiez votre message langage texto ou je le supprime. herve38340 a déjà eu la gentillesse de vous répondre

Par **govind_k3**, le **11/12/2012 à 19:34**

Merci, donc si j'ai bien compris. Je peux rester sans leur payer sauf s'ils vont jusqu'au tribunal? je suppose que c'est grave s'ils y vont non? est-ce que je recevrai un courrier avant le passage d'un huissier .Pour l'info j'ai reçu aucun courrier par A/R, c'est tous des courriers simples. Désolé pour beaucoup de questions à la fois .Merci

Par **herve38940**, le **11/12/2012 à 19:42**

Re supprimer qui ??

Par **govind_k3**, le **11/12/2012 à 19:46**

pas vous mais moi

Par **chaber**, le **12/12/2012 à 06:47**

Herve 38940rnrngovind_k3 a très compris que mon message lui était destiné.rnrnJ'aurais peut-être dû préciser que ce message lui était adressé. Désolé

Par **Michel1845**, le **31/08/2015 à 16:58**

Bonjour rnJe reçois ce jour un courrier ijcofrnJe devrais une somme de 89.70€ pour ACN INTRUM JUSTITIA NEDERLAND BV 2508 AA D'EN HAAR rnN ai jamais commande quoi que se soit au pays basrnDes numéros injoignables rnQue dois je fairernPeut on porte ce dossier devant la justice rnCordialement

Par **pat76**, le **09/09/2015 à 11:31**

Bonjour MichelrnSi vous n'avez reçu qu'une lettre simple vous réclamant un paiement, mettez la de côté et attendez le prochain courrier sans vous faire de soucis.rnrnInutile d'essayer de joindre la société par téléphone.rnrnAttendez une éventuelle suite en toute sérénité.rnrnBonne journée

Par **Tisuisse**, le **09/09/2015 à 15:33**

Bonjour,rnrnEn attendant, lisez donc le dossier, en en-tête de cette rubrique, concernant les "officines de recouvrement" et vous constaterez qu'elles n'ont pratiquement aucun droits.

Par **vamaja**, le **13/04/2016 à 21:20**

Bonjour, J ai reçu un courrier me demandant 89,70 pour un recouvrement par IJCOF de la part de ACN. Je n ai bien sûr jamais fait d achat auprès de cette société. Je vois que je ne suis pas la première à recevoir ce type de courrier. Peut on porter plainte ou tout au moins dénoncer ces sociétés. De plus, ils n apportent aucune preuve.rnMerci

Par **chaber**, le **14/04/2016 à 06:52**

Bonjour Vamajarnrn[citation]Bonjour, J ai reçu un courrier me demandant 89,70 pour un recouvrement par IJCOF de la part de ACN[/citation] lettre simple? vous la classernrnAvez-vous parcouru le forum sur les officines de recouvrement?

Par **morobar**, le **14/04/2016 à 06:56**

Bonjour,rn[citation]Je n ai bien sûr jamais fait d achat auprès de cette société. Je vois que je ne suis pas la première à recevoir ce type de courrier. Peut on porter plainte ou tout au moins dénoncer ces sociétés. De plus, ils n apportent aucune preuve. [/citation]rnL'expérience montre choses:rn* la dette est réelle et correspond bien à un impayé* en général cette dette est prescrite et non recouvrable par les voies judiciaires.rnAlors bénéficier de l'inaction du créancier c'est une bonne affaire, mais de là à crier à l'arnaque il y a un monde.

Par **Franch0983**, le **14/04/2016 à 14:06**

Bonjour, J ai reçu un courrier me demandant 89,70 pour un recouvrement par IJCOF de la part de ACN. Je n ai bien sûr jamais fait d achat auprès de cette société. Je vois que je ne suis pas la première à recevoir ce type de courrier. Peut on porter plainte ou tout au moins dénoncer ces sociétés. De plus, ils n apportent aucune preuve. rnMerci

Par **bbridgetlo**, le **04/05/2016 à 16:32**

Bonjour,rn Suis dans le même cas 89,70 à payer sans rien avoir acheté.rn Donc si je lis je ne paye pas.rnMerci pour vos conseil

Par **domino66510**, le **12/05/2016 à 13:19**

je viens de recevoir une lettre de ijcof me demandant de payer 89,70 d'une créance auprès de ACN alors que je n'ai jamais rien commandé a cette société car je ne connaissais pas son existence. J'ai envie de demander conseil auprès de mon avocat? que pensez vous que je puisse faire merci

Par **railleki**, le **08/06/2024 à 18:53**

Bonjour j'ais recue 2 couriller par intrum 89 euro jais appeler directement le service conserner ses la fnac il mon dit que tout et ajour et normal sur mon compt ce que je voudrais s avoir

comment ce débarasser de intrum ?